

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## ARRETE DU PRÉSIDENT

PERMANENT

N° 2023/02

**Délégation de fonction et de signature  
à Monsieur Maxime DRUELLE**

### **Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,**

*VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;*

*VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L. 2122-19, 2122-30 et R. 2122-8, précisant que le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services ;*

*VU l'Arrêté du Maire n° 2022/13 du 21 janvier 2022, donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Bastien LEZE, Directeur Général des Services, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale ;*

*CONSIDERANT que pour faciliter la bonne marche de l'administration, il y a lieu de prendre certaines dispositions ;*

## A R R Ê T E

Article 1 - **Monsieur Xavier BONNET**, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Clisson, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à **Monsieur Maxime DRUELLE**, Directeur de la Famille et des Solidarités, **en cas d'absence de Monsieur Bastien LEZE**, Directeur Général des Services de la Ville.

Article 2 - **Monsieur Maxime DRUELLE** est délégué aux fins de :

- ↳ *Certifier de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.*
- ↳ *Déposer une plainte, pour tout acte de vandalisme commis contre des équipements publics ou privés, appartenant au Centre Communal d'Action Sociale et/ou à la Résidence Jacques-Bertrand, et signer les procès-verbaux établis par la Gendarmerie Nationale.*
- ↳ *Engager les dépenses, de fonctionnement et d'investissement, et signer les bons de commande, jusqu'à hauteur de 300 € HT.*

Article 3 - Cette délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

Article 4 - Le présent Arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, Madame la Trésorière de Clisson et à l'intéressé.

Fait à Clisson, le 13 juillet 2023

Publié et affiché, le 17/07/2023

**Certifié conforme**

**Xavier BONNET**  
Maire

